

CONDITIONS DE VENTE

Année Scolaire 2024-2025



ADMISSION ET INSCRIPTION

Admission

L'admission des élèves se fait sur étude des dossiers scolaires antérieurs, évaluations et, si nécessaire, un examen d'entrée en anglais et/ou en mathématiques. Aucune connaissance préalable de l'anglais n'est requise pour l'école primaire (de la maternelle au Grade 5), mais un niveau minimum est requis pour une inscription en secondaire (Grade 6 et au-delà).

L'école assure du soutien en anglais pour les élèves qui en auraient besoin (ESOL) du Grade 2 au Grade 10.

Dans cette éventualité, ces cours sont :

- obligatoires** jusqu'à ce que le niveau d'anglais requis ait été atteint,
- à un coût supplémentaire déterminé par le conseil d'administration** (voir le tableau des frais de scolarités ci-après)

L'école assure également un soutien spécialisé (SEN) aux élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux. Ce soutien est assorti d'un coût supplémentaire qui varie en fonction de la nature et de la durée de l'aide (voir le tableau des frais de scolarité ci-après).

Inscription

Si vous souhaitez nous rejoindre, inscrivez-vous en ligne sur le site suivant :

<http://www.islyon.org/online-registration-form>

Vous pouvez télécharger les formulaires nécessaires sur le notre site :

<http://www.islyon.org/admissions-2024-2025>

FRAIS DE SCOLARITÉ

Frais de dossier

Ces frais, non remboursables, sont à régler lors du dépôt du dossier d'inscription.
Aucun dossier ne sera traité sans le paiement des frais de dossier.

Frais de gestion ou 'capital assessment fee'

Ces frais, non remboursables, sont à régler dès que l'inscription a été validée par la direction de l'ISL.
Ces frais doivent être réglés à réception de la facture.
Une place n'est réservée qu'après le paiement des frais d'inscription.

Frais de scolarité financés par une société

Ces frais couvrent les enseignements reçus par l'élève pendant l'année scolaire, **qu'ils soient en totalité ou partiellement réglés par l'employeur ou la société liée à la famille de l'élève.** Veillez noter que sans le formulaire "d'engagement de l'employeur" signé par ce dernier, vous serez facturé comme une famille parrainée par une entreprise.

Veillez noter que nous réservons le droit d'augmenter nos tarifs en cas de circonstances économiques exceptionnelles.

SCHOOL FEES STRUCTURE		PER CHILD
Application fee	One-off non-refundable fee	500
KINDERGARTEN - FEES PER CHILD (in euros)		
Capital assessment fee	One-off non-refundable fee	3,750
Tuition fees	Kindergarten (PK to SK)	9,240
PRIMARY SCHOOL - FEES PER CHILD (in euros)		
Capital assessment fee	One-off non-refundable fee	3,750
Tuition fees	Grades 1 to 5	12,915
SECONDARY SCHOOL - FEES PER CHILD (in euros)		
Capital assessment fee	One-off non-refundable fee	5,000
Tuition fees	Grades 6 to 8	15,045
Tuition fees	Grades 9 to 10	17,950
Tuition fees	Grades 11 to 12	20,285
LIBRARY DEPOSIT - FEES PER CHILD (in euros)		
Refundable	Grades PK to Grade 12	350
PARENTS TEACHERS ASSOCIATION - FEES PER CHILD (in euros)		
PTA fee	Grades PK to Grade 12	20
ESOL - FEES PER CHILD (in euros)		
if applicable	From grade 2 to 10 (per trimester)	650
SEN - FEES PER CHILD (in euros)		
if applicable	Per period (minima of 5)	45

SCHOOL BANK DETAIL IBAN: FR76 1780 6009 7575 7330 7200 097

Frais de scolarité financés par des particuliers

Ces frais couvrent les enseignements reçus par l'élève pendant l'année scolaire. Une réduction est accordée aux familles dont les frais de scolarité ne sont pas couverts en tout ou partie par leur employeur, pour autant que la preuve en soit apportée par les formulaires "**d'engagement de l'employeur**" et de "**l'état d'activité professionnelle**" remplis et signés. Sans cela, les familles se verront facturer le plein tarif.

Veuillez noter que nous nous réservons le droit d'augmenter nos tarifs en cas de circonstances économiques exceptionnelles.

SCHOOL FEES STRUCTURE		1st-2nd CHILD	3rd CHILD
Application fee	One-off non-refundable fee	500	500
KINDERGARTEN - FEES PER CHILD (in euros)			
Tuition fees	Kindergarten (PK to SK)	7,555	6,800
PRIMARY SCHOOL - FEES PER CHILD (in euros)			
Capital assessment fee	One-off non-refundable fee	3,750	1,875
Tuition fees	Grades 1 to 5	10,930	9,840
SECONDARY SCHOOL - FEES PER CHILD (in euros)			
Capital assessment fee	One-off non-refundable fee	5,000	2,500
Tuition fees	Grades 6 to 8	12,780	11,510
Tuition fees	Grades 9 to 10	15,260	13,730
Tuition fees	Grades 11 to 12	17,240	15,520
LIBRARY DEPOSIT - FEES PER CHILD (in euros)			
Refundable	Grades PK to Grade 12	350	350
PARENTS TEACHERS ASSOCIATION - FEES PER CHILD (in euros)			
PTA fee	Grades PK to Grade 12	20	20
ESOL - FEES PER CHILD (in euros)			
if applicable	From grade 2 to 10 (per trimester)	650	650
SEN - FEES PER CHILD (in euros)			
if applicable	Per period (minima of 5)	45	45

SCHOOL BANK DETAIL IBAN: FR76 1780 6009 7575 7330 7200 097

Inclus dans les frais de scolarité

- la scolarité, la supervision, les transcripts,
- les frais d'examen IBDP, IGCSE (ne sont pas compris les frais pour repasser ou faire renoter un examen)
- le prêt des manuels scolaires et des instruments de musique. **Une caution sera demandée pour ces prêts lors de l'inscription et sera remboursée aux familles au départ de l'élève si les livres et les instruments sont rendus en bon état - 350 euros par enfant**
- les voyages scolaires locaux,
- 50% de participation à un voyage scolaire résidentiel par an
- les activités extrascolaires (certaines activités pouvant nécessiter des frais en matériel ou intervenants extérieurs)
- l'assurance scolaire (obligatoire en France),

Exclus des frais de scolarité

- les fournitures scolaires obligatoires
- les cours en ligne et et le soutien via des prestataires externes, comme Pamodja et Kognity
- les examens supplémentaires comme les PSAT, SAT, BMAT, etc.
- les voyages scolaires résidentiels (sauf pour le premier 50% de participation uniquement)
- les voyages scolaires supplémentaires, extrascolaires, les participations volontaires à diverses compétitions, etc.,
- les cours de soutien d'anglais obligatoires (**ESOL**), à la demande des enseignants de l'ISL (cf. 'admission' page 1)
- le soutien spécialisé (**SEN**), à la demande des enseignants de l'ISL (cf. 'admission' page 1)
- Langue supplémentaire : dispositions particulières en fonction de la langue et du professeur,
- les repas : l'enfant amène son repas, possibilité de réchauffer sur place ou possibilité d'acheter des repas chauds sur place (voir ci-dessous),
- le service de garderie après l'école (voir ci-dessous).
- l'adhésion à l'association de parents d'élèves (PTA, Parent Teacher Association).

Service de repas chauds

ISL offre un service de repas chauds le midi. L'ISL est dépositaire d'un frigo connecté rempli et vérifié chaque jour par notre partenaire, la société **Graille**. Des goûters, repas, desserts et boissons sont disponibles à la vente.

Garderie extrascolaire

ISL offre un service de garderie après l'école (de 1 à 4 soirs par semaine). L'inscription est payable par trimestre au début de chaque trimestre, et n'est pas remboursable en cas de désistement. Le service peut également être utilisé de manière intermittente si nécessaire.

Conditions de Vente

Convention financière

La convention financière, jointe à la facture de l'école, doit être signée et renvoyée dès réception, afin de permettre l'inscription ou le renouvellement de toute inscription. Si l'école ne reçoit pas la convention financière signée, toute facture non payée dans le mois suivant son émission sera considérée comme en retard. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, récemment modifié par la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008, un intérêt de retard de 5.07% sera appliqué mensuellement au solde restant dû.

Pour les familles qui s'inscrivent en cours d'année scolaire, il est obligatoire de fournir à l'école l'accord financier **avant** l'arrivée de l'enfant.

Les élèves ne peuvent pas commencer à l'ISL sans que ce document ait été signé et remis au bureau.

Échéancier de paiement

Les frais de scolarité sont généralement dus en totalité avant le 31 août (à condition que l'école ait reçu l'accord financier signé joint à la facture des frais de scolarité).

Les particuliers peuvent toutefois payer leurs frais en trois ou dix versements uniquement par prélèvement bancaire, à condition d'avoir signé et renvoyé l'accord financier de l'école à réception de la facture.

Les paiements pour l'année scolaire 2024-2025 s'effectueront de **juin 2024 à mars 2025**.

Les parents qui s'inscrivent après juin 2024 verront leurs frais divisés par le nombre de mois restant avant mars 2025, sauf pour les inscriptions qui ont lieu après les vacances d'hiver. Dans ce cas, les frais doivent être payés en un seul versement.

Modes de paiement

Le paiement peut être effectué par **carte de crédit**, par **chèque** tiré sur une banque locale/étrangère ou par **virement bancaire (IBAN: FR76 1780 6009 7575 7330 7200 097)**. Veuillez noter que les frais de transfert éventuels seront ajoutés aux frais de scolarité.

Inscription tardive

Les élèves inscrits après le :

- 31 décembre doivent payer 65 % des frais de scolarité annuels.
- 1er avril doivent payer 40% des frais de scolarité annuels

Merci de noter que cette règle sera strictement appliquée.

Reçus

L'International School of Lyon délivrera un reçu de paiement sur présentation du formulaire "**d'engagement de l'employeur**" dûment signé et complété par la **société d'au moins un des parents de l'élève**.

Remboursement en cas de retrait

Les élèves, qu'ils soient payeurs privés ou parrainés par une entreprise, qui quittent l'école avant le 31 décembre se verront rembourser 35 % des frais de scolarité, à condition que le directeur ait été informé par écrit par le tuteur légal avant le 1er décembre. Après le 31 décembre, aucun remboursement ne sera accordé pour le reste des frais de scolarité. Aucun remboursement n'est accordé si un élève est expulsé.

Merci de noter que cette règle sera strictement appliquée.

Facturation

L'école n'émet qu'une seule facture par famille. Chaque duplicata de facture sera facturé 50 €.

Retard de paiement

En cas de retard de paiement (30 jours à compter de la date d'émission de la facture, sans accord financier ou non respect de ce dernier), l'école appliquera l'article L 441-6" du Code de commerce français, récemment modifié par la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008, sera facturée mensuellement des intérêts au taux de 5.07 % sur le solde restant dû. **Des frais de 50 €** seront facturés pour tout retard ou impayé, quelle qu'en soit la raison.

Non-paiement

L'École internationale de Lyon se réserve le droit de recourir à un avocat ou à tout autre moyen légal pour recouvrer les sommes dues après un seul rappel de la part de l'établissement. Si les frais de scolarité restent impayés, l'International School of Lyon se réserve le droit :

- de refuser l'accès à l'école à tout étudiant dont le compte présente un solde négatif, dans le respect des termes du contrat financier,
- de ne pas délivrer de bulletins scolaires, de certificats de fin d'études ou de diplômes,
- de ne pas inscrire l'élève pour l'année scolaire suivante,
- de ne pas inscrire les étudiants à une session d'examens,
- de recourir à un avocat ou à tout autre moyen légal pour recouvrer les créances impayées.

Informations reçues

Programme scolaire

J'ai reçu du Directeur (ou de ses représentants) des informations complètes sur les programmes éducatifs de l'International School of Lyon et j'ai compris que je pouvais également accéder à ces informations sur le site web de l'école www.islyon.org.

Frais de scolarité

La structure des frais et des coûts spécifiques liés à mon (mes) enfant(s) m'ont été expliqués lors d'une réunion ou d'un entretien avec le directeur (ou ses représentants) et j'ai compris que je pouvais également accéder à ces informations sur le site web de l'école www.islyon.org. (c'est-à-dire les coûts, les politiques de paiement et d'annulation).

School checklist

Afin de formaliser l'inscription, n'oubliez pas de:

- [remplir](http://www.islyon.org/online-registration-form) le formulaire d'inscription en ligne : <http://www.islyon.org/online-registration-form>
- [télécharger](http://www.islyon.org/admissions) les documents nécessaires à l'inscription : <http://www.islyon.org/admissions>
le rapport confidentiel du professeur: 1 pour les primaires, 2 pour les secondaires (anglais et mathématiques), **les bulletins scolaires**: copies des deux dernières années,
les informations médicales : Veuillez fournir les certificats de vaccination DTC (diphtérie-tétanos-polio).

Merci de fournir une copie des passeport des Parents et enfants

- [Nous faire parvenir](#) les **frais de dossier** (par chèque, virement ou carte bancaire).

Signature

Je certifie donc avoir pleinement compris les programmes scolaires enseignés dans l'établissement, les frais et les conditions financières y afférents, être en accord avec ces conditions avant même d'entreprendre la procédure d'inscription de mes enfants.

DATE:

NOM:

SIGNATURE: